

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE
LIMEUIL



Les Plus
Beaux Villages
de France®



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 07 août 2018

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil dix huit le 07 août
Présents : 9 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal le 01/08/2018

PRESENTS : Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO – Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND –
Johannès VAN STRIEN – Dominique RICHARD – Francis MARIN – Benoît BOUSSIQUET

ABSENTS : Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Dominique RICHARD
Michel FOUILLET

Secrétaire de séance : Dominique RICHARD

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2018 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 – Présentation du rapport annuel du service de l'eau du SMDE 24:

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2 – Présentation du rapport annuel du service d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

3 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

4 - Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme pour l'exercice 2016/2017.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

5 – Demande de subvention de l'association PERTRAC DECOUVERTES :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association PERTRAC DECOUVERTE dans lequel elle informe de la réalisation d'un documentaire intitulé « Opération Percy Pink » qui sera projeté au cinéma du Buisson fin 2018. Ce documentaire retrace le parachutage des soldats Américains en 1944. Des témoignages d'Anglais, d'Américains et de Périgourdiens, parmi lesquels Monsieur Raoul MARIN ont donné des informations sur ces événements sous l'occupation. Ce documentaire pourrait servir à contribuer et enrichir la connaissance de nos jeunes sur l'histoire de leur département. L'association sollicite une subvention d'un montant de 50,00€ en contrepartie le nom de la commune apparaîtra au générique du documentaire dans la rubrique remerciements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 voix « contre », 1 « abstention » et 9 voix « pour », accepte de verser une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association PERTRAC DECOUVERTES.

6 – Don du comité des fêtes de Limeuil :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes de Limeuil a fait un don à la commune d'un montant 193,07 € pour la participation SACEM lors des marchés des producteurs de la Place des Fossés et de la grande table du confluent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don d'un montant de 193,07€.

7 – Factures eau :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Nicole RIVIERE dans lequel elle demande une réduction sur sa facture d'eau suite à une fuite sur sa canalisation.

Le conseil municipal attend d'avoir la facture de réparation pour se prononcer sur la réduction de cette facture.

8- Avenant travaux Chapelle St Martin :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 19 juin dernier il a été décidé d'accepter l'avenant pour les travaux supplémentaires concernant le clocher, le versant sud de la nef et l'abside pour un montant HT de 2 448,00 €.

Il présente ensuite l'analyse, vérifiée par l'architecte, des travaux réalisés et à réaliser pour les différents postes. Suivant cette analyse, un avenant a été dressé d'un montant de 3 443,45 € HT pour l'adaptation du cheminement et 971,00 € HT pour les sols intérieurs, soit un montant total de 4 414,35 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'accepter cet avenant n° 2.

9 – Contrat parcours emploi compétences :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat CUI CAE de Mme Perrine DHESDIN s'est terminé le 1^{er} août 2018 et ne peut être renouvelé. Depuis le 1^{er} janvier dernier, les contrats aidés CUI CAE sont déclinés sous la forme de « parcours emploi compétences » (PEC). Des démarches ont été effectuées auprès de Pôle Emploi pour bénéficier d'un contrat PEC. 3 personnes ont adressé leur candidature. Le 1^{er} août elles se sont présentées à la mairie pour un entretien d'embauche. Au terme de cet entretien, il s'avère que la candidature de Mme Marie Catherine MONRIBOT de Trémolat correspond le mieux au poste à pourvoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de recruter Mme Marie Catherine MONRIBOT dans le cadre d'un contrat « PEC » à compter du 1^{er} septembre 2018, 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

Informations diverses :

Les travaux du chemin du Reclusou seront réalisés la première semaine de septembre par l'entreprise TEILLET.

Mme Hélène MERINO, conseillère municipale, fait le bilan des premières journées de l'échange international avec les 25 jeunes qui sont arrivés le 3 août dernier.

La fanfare étudiante de l'Ecole Normale Supérieure de Paris souhaite se produire le 20 ou le 21 août prochain le temps d'une heure à Limeuil.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la CCVH dans lequel il est mentionné que jusqu'à la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, la protection autour des monuments historiques se matérialisait par un périmètre de 500 mètres autour des desdits bâtiments. Désormais ce périmètre est adapté. On parle de périmètre délimité des abords. Le périmètre est établi sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire présente également le plan de l'ancien et du nouveau périmètre. Un courrier va être adressé à l'Architecte des Bâtiments de France pour lui demander sur quels critères il se base pour définir ce nouveau périmètre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du service interministériel de défense et de protection civiles indiquant que désormais le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Dordogne n'aura pour seule obligation réglementaire que la réalisation du contrôle opérationnel des points d'eau incendie, laquelle conserve un caractère gratuit. Le SDIS ne procédera plus aux vérifications techniques (débit et pression) de ces points d'eau incendie, excepté si l'autorité compétente en matière de défense extérieure contre l'incendie souhaite lui confier cette mission par voie de convention.

Le secrétaire de séance
Dominique RICHARD

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ